

## L'Institut national de la paie fait une mise en garde concernant les conséquences potentielles d'un régime de rentes distinct pour l'Alberta

Le 21 septembre, le gouvernement de l'Alberta a publié un rapport très attendu prônant la création d'un régime de rentes indépendant qui comporterait des cotisations obligatoires des employés et des employeurs et qui entraînerait le retrait complet de la province du Régime de pensions du Canada (RPC).

La première ministre Danielle Smith a affirmé qu'un régime de rentes albertain permettrait aux Albertains d'économiser de l'argent en réduisant leurs cotisations. Mais les conseillers financiers, les économistes et la majorité des travailleurs albertains n'en sont pas si convaincus. En fait, un récent sondage de l'Institut national de la paie mené auprès des membres de l'Alberta a révélé que la majorité des répondants qui gèrent la paie d'employés albertains n'étaient pas en faveur d'un régime de rentes albertain. Environ 74 % des répondants ne soutiennent pas l'initiative et 21 % sont encore indécis.

C'est notamment pour cette raison que l'Institut national de la paie exhorte Mme Smith et le gouvernement de l'Alberta à étudier attentivement les conséquences qu'entraînerait son retrait du RPC.

### **Un régime de rentes albertain coûterait cher aux employeurs, aux services de paie et aux développeurs de logiciels.**

La gestion de la paie au Canada est très complexe, et les recherches démontrent que cette complexité a un coût important pour les employeurs et l'ensemble de l'économie (Source : PwC Canada – [Coût de la conformité pour les employeurs et implications en matière de politiques publiques](#), novembre 2020).

Un régime de pensions distinct toucherait de façon disproportionnée les petites entreprises, au sein desquelles les propriétaires exploitants sont souvent ceux qui gèrent la paie, puisqu'ils n'ont pas les ressources pour implanter de nouveaux systèmes ou embaucher un professionnel de la paie.

Advenant la création d'un régime de rentes albertain, les fournisseurs de logiciels et de services de paie devraient reprogrammer leurs systèmes et former leur personnel, ce qui

exigera d'importants investissements. Les fournisseurs de logiciels ne pourront pas apporter ces changements rapidement.

La non-harmonisation des politiques d'une région à l'autre engendrerait une complexité accrue pour les employeurs et les professionnels qui s'occupent de la paie d'employés assujettis à différents régimes.

### **Un régime de rentes albertain pourrait entraver les possibilités de croissance économique de l'Alberta et du reste du Canada.**

Les coûts élevés liés à un tel régime pourraient facilement dissuader les entreprises d'investir en Alberta ou d'y faire croître leurs activités. Le coût des activités de conformité assumé par les employeurs canadiens s'élève à environ 12,5 milliards de dollars par année, selon PwC Canada.

Les coûts élevés et la complexité des activités de conformité compromettent la capacité des entreprises canadiennes à innover et à percer de nouveaux marchés au pays. Cette situation nuit à la compétitivité du secteur des affaires au Canada, et le pays perd de son attrait aux yeux des investisseurs.

### **Un régime de rentes albertain pourrait limiter sérieusement les possibilités d'emploi des Albertains, l'avancement professionnel à l'extérieur de la province et les options de retraite.**

Un régime de rentes albertain compliquerait énormément la situation financière des Albertains qui souhaitent vivre et travailler ailleurs au pays ou passer leur retraite en dehors de la province, en particulier si l'idée est d'appliquer un taux de cotisation différent de celui du RPC.

Cela pénaliserait les contribuables qui travaillent en dehors de l'Alberta (p. ex. un résident de l'Alberta qui travaille à distance pour un employeur situé en dehors de la province). Tous les employeurs devraient gérer le rapprochement de la paie des employés mutés en Alberta ou à l'extérieur de la province. Des conséquences inattendues similaires ont été observées au Québec, tant pour les travailleurs que pour les retraités.

### **Un régime de rentes albertain pourrait nuire à TOUS les bénéficiaires de pensions, y compris ceux qui résident en Alberta**

La province de l'Alberta revendique le droit de retirer plus de 345 milliards de dollars de la caisse du RPC. Cela aurait des conséquences sur l'ensemble des bénéficiaires de pensions du RPC. En outre, les bénéficiaires d'un régime de rentes albertain nouvellement créé risquent de toucher des pensions moins élevées que celles du RPC.

**Les législateurs doivent faire preuve de prudence lorsqu'ils envisagent des changements qui compliqueront davantage la gestion de la paie. Il est crucial que le gouvernement tienne compte de ces conséquences.**

Créé en 1965, le RPC est reconnu aujourd'hui comme l'un des régimes de pensions les mieux gérés, les plus fiables et les plus sûrs au monde. Il est bien financé et a toujours versé des prestations en toute sécurité aux Canadiens.

Un rapport récent de l'actuaire en chef du Canada indique que le RPC est viable pour au moins les 75 prochaines années, ce qui assure une certaine sécurité financière aux personnes retraitées, ainsi qu'à leurs enfants et petits-enfants.

L'Institut national de la paie est toujours prêt à collaborer avec le gouvernement pour explorer les approches sensées qui permettraient d'éliminer la bureaucratie et de soutenir le dynamisme économique en Alberta. La mise en place d'un régime de rentes de l'Alberta serait coûteuse et risquée pour toutes les parties concernées.